



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

259. Réformation. Réforme.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

fication l'exercice d'un pouvoir absolu, lors même qu'on s'en sert métaphoriquement dans cette expression, *casser aux gages*, qui s'applique souvent à un amant congédié, à un agent qu'on cesse d'employer, à un ami qu'on abandonne, & aux connoissances auxquelles on renonce.

Révoquer, c'est, quant aux personnes, leur ôter simplement, sans aucun accessoire d'ignominie, la place ou la dignité qu'on leur avoit confiée; &, quant aux actes, c'est déclarer qu'ils perdent leur vigueur & restent comme non venus. Le droit de *révoquer* n'appartient qu'à celui qui a droit d'établir. On *révoque* un Intendant, un Procureur, une loi, les pouvoirs donnés pour agir ou parler en son nom.

259. RÉFORMATION. RÉFORME.

La *réformation* est l'action de réformer; la *réforme* en est l'effet.

Dans le temps de la *réformation*, on travaille à mettre en règle, & l'on cherche les moyens de remédier aux abus. Dans le temps de la *réforme*, on est réglé, & les abus sont corrigés.

Il arrive quelquefois que la *réforme* d'une chose dure moins que le temps qu'on a mis à la *réformation* (a).

(a) Voyez tome II, art. 155.

260. ADOUCIR. MITIGER. (N.)

Adoucir, c'est diminuer la rigueur de la règle, par la dispense d'une partie de ce qu'elle prescrit ou par la tolérance des légères inobservances; cela ne regarde que des choses passagères & particulières. *Mitiger*, c'est diminuer la rigueur de la règle, par la réforme de ce